



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 067-216700732-20260319-2026031901-AR

S²LO



ARRETE N° 2278/2026

Réglementant le stationnement sur le parvis de la place Charpentier ainsi que l'autorisation d'occuper le domaine public communal lors de l'organisation le festival de regards **le mardi 07 juillet 2026**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHATENOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-6

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Route notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.417-12;

Vu les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions

Vu la demande de Mme Angeline REINKE, Cheffe de service du Pôle Autonomie Habitat Inclusif de Châtenois,

Vu l'organisation du festival des regards par l'APEI qui entraîne l'occupation du parvis Charles Louis Marchal et du parking de l'Espace Les Tisserands de Châtenois le mardi 07 juillet 2026,

Considérant qu'il est indispensable de réglementer le stationnement ainsi que l'occupation du domaine public à l'occasion du festival des regards organisé par l'APEI **le mardi 07 juillet 2026.**

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la manifestation précitée, le stationnement sera interdit sur le parvis Charles Louis Marchal et le parking de l'Espace Les Tisserands **le 07 juillet 2026** de **09 heures à 18 heures.**

Article 2 : L'interdiction de stationnement prévue à l'article 1^{er} ne concerne pas les véhicules de lutte contre l'incendie, des services techniques municipaux et de police.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Les panneaux nécessaires seront apposés aux différents endroits des parkings énumérés par **les services techniques de la commune 08 jours avant la date de l'évènement** pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- M. le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- M. le Responsable du service voirie et bâtiments
- SDIS - Unité Territoriale de Sélestat, rue d'Iéna
- Mme Angeline REINKE de l'APEI (a.reinke@apeicentrealssace.fr)
- M. le Responsable de l'Espace des Tisserands
- Affichage Mairie
- Service communication de la commune
- Archives Mairie

Fait à Châtenois, le 19 mars 2026

Le Maire,



Luc ADONETH